Parlement européen
2014-2019

Commission des affaires étrangères

2018/2115(INI)

7.11.2018

PROJET DE RAPPORT

sur une recommandation du Parlement européen au Conseil et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant le bilan du suivi donné par le Service européen pour l'action extérieure deux ans après le rapport du Parlement européen sur la communication stratégique de l'Union visant à contrer la propagande dirigée contre elle par des tiers
(2018/2115(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteure: Anna Elżbieta Fotyga

SOMMAIRE

Page

PROJET DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN3

PROJET DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

au Conseil et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant le bilan du suivi donné par le Service européen pour l'action extérieure deux ans après le rapport du Parlement européen sur la communication stratégique de l'Union visant à contrer la propagande dirigée contre elle par des tiers
(2018/2115(INI))

Le Parlement européen,

– vu les conclusions du Conseil européen des 28 juin et 18 octobre 2018,

– vu la communication de la Commission du 26 avril 2018 intitulée «Lutter contre la désinformation en ligne: une approche européenne» (COM(2018)0236),

– vu le code de bonnes pratiques contre la désinformation à l'échelle de l'Union publié le 26 septembre 2018,

– vu sa résolution du 23 novembre 2016 sur la communication stratégique de l'Union visant à contrer la propagande dirigée contre elle par des tiers[1],

– vu la communication conjointe de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission du 6 avril 2016 intitulée «Cadre commun en matière de lutte contre les menaces hybrides – une réponse de l'Union européenne» (JOIN(2016)0018),

– vu la communication de la Commission du 20 avril 2016 intitulée «Mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité pour lutter contre le terrorisme et ouvrir la voie à une union de la sécurité réelle et effective» (COM(2016)0230),

– vu l'étude de faisabilité du Fonds européen pour la démocratie sur les initiatives de médias en langue russe au sein du partenariat oriental et au-delà intitulée «Bringing Plurality and Balance to the Russian Language Media Space»,

– vu le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) du 18 mai 2015 intitulé «L'Union européenne dans un environnement mondial en mutation – Un monde plus connecté, plus contesté et plus complexe» et les travaux en cours en vue d'une nouvelle stratégie globale de l'Union européenne pour la sécurité,

– vu le plan d'action de l'Union européenne sur la communication stratégique du 22 juin 2015,

– vu l'article 113 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A8-0000/2018),

[1] JO C 224 du 27.6.2018, p. 58.

1. adresse au Conseil et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les recommandations suivantes:

Situation en 2018 – lutter contre la guerre de l'information

a) garder à l'esprit que la liberté de parole et d'expression ainsi que le pluralisme des médias devraient être au cœur des sociétés démocratiques et constituent les meilleurs remparts contre la propagande hostile;

b) envisager l'élaboration d'un cadre juridique contraignant, tant au niveau de l'Union qu'au niveau international, pour faire face à la guerre hybride, notamment la guerre informatique et la guerre de l'information, véritable nécessité comme le prouve en particulier les actes hostiles de la Russie dans ces domaines;

c) soutenir le nombre croissant d'institutions publiques, de groupes de réflexion, d'ONG qui se penchent sur le problème de la propagande et de la désinformation et veiller à ce que la communication stratégique bénéficie d'une grande attention dans le cadre de l'action de l'Union; demander à la vice-présidente/haute représentante et à la Commission de s'impliquer davantage dans ce domaine;

d) rappeler aux États membres qui persistent à nier l'existence d'une propagande stratégique de reconnaître ce problème et d'agir à un stade précoce pour déjouer et démythifier cette propagande;

Types de fausses informations, de désinformation et de propagande ciblant l'Union et ses voisins

e) reconnaître les efforts déployés à divers niveaux pour identifier les types d'influence et d'outils utilisés contre l'Union et ses voisins, et privilégier une analyse approfondie de leurs répercussions et de leur efficacité afin de mettre au point des mesures permettant de les contrecarrer;

f) se concentrer sur la complexité exponentielle des outils utilisés pour diffuser les infox, y compris les nouveaux modes de diffusion de la propagande au moyen de multiples sites web, portails et chaînes de télévision secondaires afin de diffuser les principaux éléments; est préoccupé par les activités de la Russie dans ce contexte;

Industrie et médias sociaux

g) accorder une attention particulière aux médias sociaux qui, malgré leurs efforts pour maîtriser les abus, sont considérés comme le canal de diffusion le plus couramment utilisé pour la désinformation et la propagande hostile;

h) édicter des règles en collaboration avec les États membres concernant les activités des entreprises de médias sociaux et garantir leur pleine transparence et responsabilité, notamment en permettant de révéler l'identité et la localisation des auteurs, mais aussi des promoteurs du contenu politique présenté;

i) prier instamment les entreprises de médias sociaux de coopérer étroitement avec les autorités publiques dans toutes les enquêtes sur l'utilisation présumée de leurs plateformes à des fins hostiles, et de procéder à des audits transparents des entités lorsqu'il est avéré qu'elles ont servies à la diffusion d'infox et de propagande;

j) être conscient que l'interdiction des comptes suspects ou la suppression de contenus inappropriés peut être perçue comme une forme de censure et, par conséquent, veiller à ce que de telles actions soient menées dans la transparence, en collaboration avec les autorités compétentes et la société, et en dévoilant entièrement les motifs qui ont conduit à la prise de cette mesure;

Bonnes pratiques

k) continuer à renforcer la résilience et la capacité pour répondre aux menaces en temps réel, élaborer des mesures préventives et anticiper au lieu de se limiter à réagir aux attaques et d'analyser celles qui ont déjà eu lieu;

l) accorder une attention particulière à l'importance de démythifier, mais aussi s'assurer de l'imputation claire dans le cadre de ces attaques, notamment en désignant publiquement les auteurs, leurs promoteurs et les objectifs qu'ils poursuivent, et en évaluant les retombées de telles attaques sur le public cible;

m) associer la société civile et la communauté des experts pour améliorer encore les mesures destinées à la vérification des faits et à l'exposition à la désinformation, ainsi que pour approfondir la recherche et l'analyse en matière de manipulation de l'information;

Stratégie européenne

n) reconnaître les résultats concrets obtenus par la task force East StratCom; continuer à soutenir cette task force qui, depuis sa création, a mis à jour plus de 4 000 cas de campagnes de désinformation sur un large éventail de sujets;

o) faire de la task force East StratCom une unité à part entière et la doter de ressources financières et humaines suffisantes pour lui permettre d'accroître considérablement son potentiel, son efficacité et sa qualité de travail;

p) remédier aux lacunes dont souffre pour l'heure la task force East StratCom, y compris un manque de connaissance des problématiques régionales, la rotation importante du personnel et le manque de continuité institutionnelle, et de veiller à ce qu'elle dispose de ressources financières et d'une structure organisationnelle adaptées, seule option pour garantir professionnalisme, efficacité et performance;

q) inviter les États membres qui ne l'ont pas encore fait à affecter leurs propres experts nationaux à la task force East StratCom;

r) s'assurer le concours des représentations de l'Union à l'intérieur de l'Union et des délégations de l'Union à l'extérieur de l'Union, en soutenant les travaux de la task force East StratCom, notamment en prévoyant la traduction de leurs publications dans les langues locales;

s) se concentrer sur les pays en voie d'adhésion et les pays partenaires dans le voisinage de l'Union, souvent en première ligne pour ce qui est de l'exposition à la propagande russe;

t) inscrire systématiquement à l'ordre du jour les contre-mesures de communication stratégiques et de réexaminer régulièrement la politique de l'Union européenne en la matière;

u) proposer lors du prochain Conseil européen et à la Commission que la lutte contre la propagande stratégique fasse l'objet d'un portefeuille distinct au sein de la nouvelle Commission, appuyé en conséquence par une agence spécialisée;

v) relier les centres spécialisés nationaux et locaux, les groupes de réflexion, les ONG et les autres acteurs et institutions, qui s'occupent de la propagande stratégique au sein d'un réseau à l'échelle de l'Union permettant de coordonner leurs actions et de centraliser les conclusions formulées; doter ce projet de ressources suffisantes; souligner que ce réseau devrait être ouvert aux partenaires de l'Union animés par la même vision;

Préserver les élections de la propagande hostile

w) condamner fermement l'ingérence de tiers dans les élections et les référendums, et l'utilisation de bots, de trolls et de faux comptes dans les campagnes politiques; souligner la capacité des sociétés démocratiques à opérer leurs propres choix politiques souverains;

x) inviter les États membres à partager des données sur toute ingérence étrangère dans les processus électoraux et à échanger les bonnes pratiques en matière de lutte contre ce phénomène afin d'accroître la résilience face à cette ingérence;

y) demander aux États membres qu'ils veillent à ce que les lois électorales tiennent compte des menaces potentielles découlant des cyberattaques et de la propagande hostile, et souligner que ces lois devraient être modifiées en conséquence pour leur permettre de lutter efficacement contre ces menaces;

z) inviter les États membres à adapter leurs règles électorales aux campagnes en ligne, et à suivre et à évaluer les dispositifs de transparence en matière de publicité politique introduite par les plateformes en ligne;

°

° °

2. charge son Président de transmettre la présente recommandation au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que, pour information, au Service européen pour l'action extérieure, ainsi qu'au président, au gouvernement et au Parlement de la Russie.